

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 24 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LATAPIE Laurence et MM BOUCHER Philippe, BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LENTIER Rémi.

Absents excusés : Mmes LASKA Sandrine, LE BOITEUX Marie-Pierre et M. LAROZA Philippe (pouvoir à M. Dumez).

Absent : Néant.

Date de la convocation : 17 novembre 2022

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 SEPTEMBRE 2022 :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2022.

- **DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme LATAPIE Laurence est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

- **Délibération 2022/05/01 : FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE-FORTERRE :**  
**Révision des statuts :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.572I-t et suivants ;

Vu la délibération N°2017/FEPF011 du 15 février 2017 relative à l'adoption des statuts du syndicat mixte fermé, Fédération Eaux Puisaye Forterre, issu de la fusion ;

Vu les statuts du syndicat mixte fermé Fédération Eau Puisaye Forterre ;

Vu l'article 2 des statuts du syndicat mixte fermé de la Fédération Eaux Puisaye Forterre du 15 février 2017, spécifiant que ces derniers pourront être modifiés par simple délibération du Comité syndical ;

Vu la modification des statuts du syndicat suite à l'arrêté Préfectoral du 17 novembre 2016, actant au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la création de la nouvelle Fédération ;

Vu les statuts déposés en Préfecture le 6 octobre 2017 ;

Vu le transfert de la compétence Rivières à la Communauté de Communes Puisaye Forterre en 2019 ;

Vu la délibération adoptée en Comité syndical le 12 septembre 2022 portant sur l'adoption des modifications statutaires de la Fédération eaux Puisaye Forterre, à savoir :

- La suppression de la compétence Rivières (au profit de la Communauté de Communes Puisaye Forterre),
- La réaffirmation d'un syndicat mixte à la carte (eau, assainissement collectif, assainissement non collectif (ANC)),
- La représentativité des communes situées hors périmètres pour l'ANC,
- La modification de la réglementation du nombre des délégués au Comité Syndical en tenant compte de la population des secteurs et des communautés de communes ;

Considérant qu'il convient d'adopter les statuts modifiés de la Fédération Eaux Puisaye Forterre,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- D'adopter les statuts de la Fédération Eaux Puisaye Forterre,
- D'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Délibération 2022/05/02 : PARTICIPATION A L'ACTION « ELU.E.S RURAL.E.S RELAIS DE L'EGALITE » (ERRE) :**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
- La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
- La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en marie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Soutient cette action
- Désigne M. Philippe DURAND comme « Elu Rural Relais de l'Egalité » au sein du Conseil Municipal.

- **DEFENSE INCENDIE :**

✓ **Délibération 2022/05/03 : DEFENSE INCENDIE A CHANTEREINE :**

**Demande de subvention :**

M. le Maire présente le projet pour l'installation d'une réserve d'incendie souple de 60 m3 à Chantereine.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de ce projet,

- Précise que les estimatifs établis par les entreprises Plaisance, Citerneo et Champignelles Matériaux pour la somme totale de 21 511.89 € HT seront pris comme estimatif pour l'élaboration du plan de financement et l'inscription au budget.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR,
- Détermine que le plan de financement est établi comme suit :
  - DETR : 50% = 10 755.95 €,
  - Autofinancement = 10755.95 €,
- Précise que la dépense sera inscrite au budget 2023,
- Charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents utiles.

✓ Délibération 2022/05/04 : DEFENSE INCENDIE AUX BOUVIERS : Demande de subvention :

M. le Maire présente le projet pour l'installation d'une réserve d'incendie souple de 60 m3 aux Bouviers.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de ce projet,
- Précise que les estimatifs établis par les entreprises Plaisance, Citerneo et Champignelles Matériaux pour la somme totale de 15 919.89 € HT seront pris comme estimatif pour l'élaboration du plan de financement et l'inscription au budget.
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR,
- Détermine que le plan de financement est établi comme suit :
  - DETR : 50% = 7 959.95 €,
  - Autofinancement = 7 959.95 €,
- Précise que la dépense sera inscrite au budget 2023,
- Charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents utiles.

- Délibération 2022/05/05 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS EN BOURGOGNE : Demande de subvention :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le fonctionnement du fonds de concours mis en place par le Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB) destiné à soutenir les projets d'investissement de ses treize communes membres.

Vu l'opération d'Aménagement de la Place du Village et de la Maison Multi-Activités »,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès de la CCAB, au titre du fonds de concours, d'un montant de 30 000 €, dans le cadre de l'opération « aménagement de la Place du Village et de la Maison Multi-Activités »,
- Charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents utiles.

- Délibération 2022/05/06 : DEGRADATION VOIRIE RUE DES MERLES : Demande de remboursement :

Suite au passage de camions de débardage de bois, la route de la Rue des Merles a été fortement endommagée,

Vu l'engagement de la société SOFOVA, responsable des dégâts, de prendre en charge les frais de réparation,

Considérant la facture de la société PLAISANCE d'un montant de 4 506 € TTC réglée par la commune,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de demander le remboursement de la somme de 4 506 € à la société SOFOVA dans le cadre des travaux de réparation de la voirie,
- Charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

- **FOYER COMMUNAL :**

✓ **Délibération 2022/05/07 : Révision du règlement :**

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement du Foyer Communal, notamment les modalités de paiement des locations, M. le Maire présente le projet de règlement d'utilisation et de fonctionnement du foyer communal modifié.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement proposé.

✓ **Délibération 2022/05/08 : Révision des tarifs :**

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster le prix des locations du foyer communal,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour les locations du foyer communal, à compter du 1er janvier 2023, à savoir :

<b>Sans utilisation de la cuisine</b>		
Associations de la commune	Activités, réunions	gratuit
<b>Avec utilisation de la cuisine</b>		
Associations de la commune	Week-end gratuit dans l'année pour les manifestations	1
	1 jour	50 €
	2 jours	70 €
Habitants de la commune	1 jour	120 €
	2 jours	200 €
Associations et habitants extérieurs de la commune	1 jour	180 €
	2 jours	300 €
<b>Caution</b>		700 €
<b>Forfait ménage si non fait</b>		350 €

- **Délibération 2022/05/09 : RE-NAISSANCE : Modification du bail :**

Vu le bail signé avec la SARL RE-NAISSANCE en date du 30 septembre 2021 pour la location d'une partie d'un immeuble situé au 2 rue l'Eglise à Sommecaise,

Considérant que la SARL RE-NAISSANCE développe ses activités et a besoin d'espace supplémentaire,

Considérant que la commune avait prévu la création d'une salle informatique d'une surface de 20 m<sup>2</sup>, espace qui ne sera finalement pas utilisé,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de louer également cet espace à la SARL RE-NAISSANCE.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de louer à la SARL RE-NAISSANCE un espace supplémentaire de 20 m<sup>2</sup> pour la somme de 80 € par mois, soit un loyer total de 480 € par mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023,
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant au bail correspondant à cette décision et à réaliser les démarches nécessaires pour la mise en application de cette décision.

- **ESPACE MULTISPORTS :**

✓ **Délibération 2022/05/10 : Demande de subventions :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par l'équipe projet pour la création d'un espace multisports sur la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de ce projet,

- Précise que les estimatifs établis par les entreprises Plaisance, Transalp, Jardins Réalisation et Be Maco, pour la somme totale de 170 374.81 € HT, seront pris comme estimatif pour l'élaboration du plan de financement et l'inscription au budget.
  - Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du Département au titre de l'opération Villages de l'Yonne + et auprès du Conseil Régional,
  - Détermine que le plan de financement est établi comme suit :
    - DETR : 30% = 51 112.44 €,
    - Villages de l'Yonne + : 40% = 68 149.92 €,
    - Région : 21% de 79 795.21 € = 16 756.99 €,
    - Autofinancement = 34 355.46 €,
  - Précise que la dépense sera inscrite au budget 2023,
  - Charge M. le Maire de réaliser les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents utiles.
- ✓ **Délibération 2022/05/11 : Engagement du marché de travaux :**  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le Code des Marchés Publics,  
 M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un espace multisports établi par l'équipe projet, à savoir :
- répartition des lots :
    - Lot 1 : VRD
    - Lot 2 : Espaces verts,
    - Lot 3 : Plateau multisports,
  - Montant prévisionnel du marché : 171 000 € HT.
  - Procédure envisagée : procédure adaptée
- Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Autorise M. le Maire à engager l'opération de création d'un espace multisports pour un coût prévisionnel de 171 000 € HT,
  - Autorise M. le Maire à engager la procédure de consultation pour la réalisation des travaux,
  - Décide de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet et dont les caractéristiques essentielles ont été énoncées ci-dessus ;
  - Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.
- **Délibération 2022/05/12 : MODIFICATION DU BUDGET 2022 – DM3 :**  
 Vu le budget 2022,  
 Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget 2022 afin d'ajuster les crédits relatifs à notre participation aux frais de fonctionnement du SIVOS du Vrin,  
 Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le budget 2022 de la manière suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
011	6288	- 1 280 €			
65	65548	+ 1 280 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

- **Délibération 2022/05/13 : REMBOURSEMENT DE FRAIS :**  
 Considérant qu'il a été nécessaire de réaliser des achats divers de fournitures,  
 Considérant que la commune n'a pas de compte ouvert chez l'enseigne K3D,  
 Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser à M. Philippe DURAND, Adjoint au Maire, la somme de 51.80 €.



- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ **Pylône de téléphonie mobile** : M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de la Préfecture l'informant que, dans le cadre du programme gouvernemental d'amélioration de la couverture mobile « New Deal », notre commune a été identifiée comme prioritaire pour l'attribution d'une infrastructure de téléphonie mobile. Nous sommes en attente de l'arrêté ministériel qui définira le délai d'implantation.
- ✓ **Maison multi-activités** : M. le Maire informe le Conseil que nous avons obtenu une subvention de 2 546.08 € du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) dans le cadre de l'appel à projet « rénovation énergétique partielle des bâtiments publics » pour la maison multi-activités.
- ✓ **Borne de recharge électrique** : Suite à une précédente réunion dans laquelle le Conseil Municipal sollicitait une subvention supérieure pour l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, M. le Maire informe le Conseil que le SDEY a répondu qu'il ne pouvait aller au-delà des 60% accordés. La borne sera installée rue de l'Eglise afin de ne pas mobiliser les places de parking du Re-Naissance.
- ✓ **Borne interactive** : M. le Maire informe le Conseil que nous avons été retenu par la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB) pour l'installation d'une borne interactive à vocation touristique. Cette borne sera installée près de l'épicerie. M. le Maire précise que cette installation est à la charge de la CCAB.
- ✓ **Point lumineux vers les containers** : M. le Maire informe le Conseil que nous avons obtenu une subvention au titre de la DETR d'un montant 3 383 €, soit 30% de la dépense.
- ✓ **Terrain de Chantereine en vente** : M. le Maire informe le Conseil que le géomètre à procéder à la division du terrain et que le certificat d'urbanisme est revenu positif. Une extension du réseau électrique sera toutefois nécessaire.

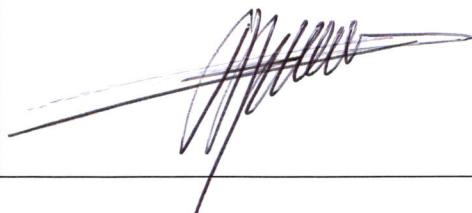
Séance levée à 20h15.

**Délibérations :**

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 SEPTEMBRE 2022
- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- Délibération 2022/05/01 : FEDERATION DES EAUX DE PUISAYE-FORTERRE : Révision des statuts
- Délibération 2022/05/02 : PARTICIPATION A L'ACTION « ELU.E.S RURAL.E.S RELAIS DE L'EGALITE » (ERRE)
- Délibération 2022/05/03 : DEFENSE INCENDIE A CHANTEREINE : Demande de subvention
- Délibération 2022/05/04 : DEFENSE INCENDIE AUX BOUVIERS : Demande de subvention
- Délibération 2022/05/05 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS EN BOURGOGNE : Demande de subvention
- Délibération 2022/05/06 : DEGRADATION VOIRIE RUE DES MERLES : Demande de remboursement
- Délibération 2022/05/07 : FOYER COMMUNAL : Révision du règlement
- Délibération 2022/05/08 : FOYER COMMUNAL : Révision des tarifs
- Délibération 2022/05/09 : RE-NAISSANCE : Modification du bail
- Délibération 2022/05/10 : ESPACE MULTISPORTS : Demande de subventions
- Délibération 2022/05/11 : ESPACE MULTISPORTS : Engagement du marché de travaux
- Délibération 2022/05/12 : MODIFICATION DU BUDGET 2022 – DM3
- Délibération 2022/05/13 : REMBOURSEMENT DE FRAIS
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Signatures :**

Le Maire,  
M. Patrick DUMEZ



La secrétaire de séance,  
Mme Laurence LATAPIE

